



CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné (e) : Meggy RENARD,
Agissant au nom du Crédit Coopératif,
En tant que Chargée d'Affaires Entreprises,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est 3D PRODUCTION SOLUTION ayant son siège social à 7-10 RUE JEAN JAURES 91860 EPINAY SOUS SENART et dont le capital social est fixé à 3000 (Trois mille) euros, divisé en 300 (trois cents) actions de valeur nominale de 10 (Dix) euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par MBZ INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Bruno ZAKNOUN, fondateur, et de laquelle il ressort que les 300 (trois cents) actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 10 (Dix) euros ont été souscrites par MBZ INVESTISSEMENT, Anthony SEDDIKI et Olivier LORY et libérées à hauteur de 3000 (Trois mille) euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08026747471 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 3000 (Trois mille) euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à EVRY en deux exemplaires,

Le 3/08/2023

